

## Conditions de gratuité pour les titulaires d'un droit de stationnement VBE ou 2RM Électrique

PROFIL USAGER	TYPE DE VÉHICULE	LIEU DE STATIONNEMENT	DURÉE AUTORISÉE	CONDITIONS À RESPECTER
<b>Titulaire d'un droit de stationnement VISITEUR BASSE EMISSION (VBE)</b>	Voitures ou petites camionnettes (VL) éligibles VBE	Totalité des places de stationnement payant de surface	6 heures consécutives maximum	Apposition du disque européen derrière le pare-brise (pas de prise de ticket)
	Motos ou scooters (2RM) électriques	Totalité des places de stationnement payant de surface y compris bois	Jusqu'à 20h de la journée en cours maximum	Obligation de prise d'un ticket gratuit depuis les applications mobiles autorisées par la Ville de Paris (ticket valable jusqu'à 20h)
<b>Titulaire d'un droit de stationnement RESIDENT parisien</b>	Voitures ou petites camionnettes (VL) éligibles VBE	<a href="#">Places payantes des voies mixtes des 4 zones autorisées autour du domicile</a>	7 jours consécutifs maximum	Pas de disposition particulière
		Autres places payantes (voies rotatives des 4 zones autorisées + places payantes de surface situées en dehors des 4 zones).	6 heures consécutives maximum	Apposition du disque européen derrière le pare-brise (pas de prise de ticket)
	Motos ou scooters (2RM) électriques	<a href="#">Places payantes des voies mixtes des 4 zones autorisées autour du domicile</a>	7 jours consécutifs maximum	Obligation de prise d'un ticket gratuit depuis les applications mobiles autorisées par la Ville de Paris (ticket valable 1 à 6 jours consécutifs)
		Autres places payantes (voies rotatives des 4 zones autorisées + places payantes de surface situées en dehors des 4 zones).	Jusqu'à 20h de la journée en cours maximum	Obligation de prise d'un ticket gratuit depuis les applications mobiles autorisées par la Ville de Paris (ticket valable jusqu'à 20h)
<b>Titulaire d'un droit PROFESSIONNELS : « Pro sédentaire »</b>	Voitures ou petites camionnettes (VL) éligibles VBE	<a href="#">Places payantes des voies mixtes des 4 zones autorisées autour de leur établissement</a>	24 heures consécutives maximum	Pas de disposition particulière
		Autres places payantes (voies rotatives des 4 zones autorisées + places payantes de surface situées en dehors des 4 zones)	6 heures consécutives maximum	Apposition du disque européen derrière le pare-brise (pas de prise de ticket)
	Motos ou scooters (2RM) électriques	Totalité des places de stationnement payant de surface (droit visiteur 2RM électrique)	Jusqu'à 20h de la journée en cours maximum	Obligation de prise d'un ticket gratuit depuis les applications mobiles autorisées par la Ville de Paris (ticket valable jusqu'à 20h)
<b>Titulaire d'un droit PROFESSIONNELS : « Pro Mobile »</b>	Voitures ou petites camionnettes (VL) éligibles VBE	Totalité des places de stationnement payant de surface	7 heures consécutives maximum	Apposition du disque européen derrière le pare-brise (pas de prise de ticket)
	Motos ou scooters (2RM) électriques	Totalité des places de stationnement payant de surface (droit visiteur 2RM électrique)	Jusqu'à 20h de la journée en cours maximum	Obligation de prise d'un ticket gratuit depuis les applications mobiles autorisées par la Ville de Paris (ticket valable jusqu'à 20h)